

Rôle de la séance publique du 01/09/2025 à 14h15

Présidente : Madame la Présidente BRISSON

Greffier : Monsieur MAGEAU

01) N° 2502014

RAPPORTEURE : Mme la Pdte. BRISSON

Demandeur PREFECTURE D'ILLE-ET- VILAINE

Défendeur M. B Orgito

Me COHADON

Le préfet d'Ille-et-Vilaine demande à la cour de prononcer le sursis à exécution du jugement n° 2503308 du 15 juillet 2025 par lequel le tribunal administratif de Rennes a annulé son arrêté du 10 avril 2025 portant à l'encontre de M. Orgito B refus de titre de séjour, obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours, fixation du pays de destination et interdiction de retour sur le territoire français pour une durée d'un an.